

FICHE PRATIQUE

A retourner sous format papier ou numérique à votre professeur référent **au plus tard le 10 novembre 2019**

Séquence d'observation en milieu professionnel

Stage du 15 au 17 décembre 2019

A remplir par l'élève

Nom :

Prénom :

3^{ème} :

Téléphone :

Professeur principal :

Projet de

l'élève :

.....

.....

A remplir par l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Téléphone :

Nom du responsable de l'entreprise :

Téléphone :

E-mail :

Nom du responsable d'accueil / tuteur :

Téléphone :

E-mail :

Lieu du stage (adresse et / ou coordonnées GPS) :

.....

.....

.....

Horaire journalier de l'élève :

| Jour | Matin | | Après midi | | Total journalier |
|------------------|-------|---|------------|---|------------------|
| 15 décembre 2019 | De | à | De | à | |
| 16 décembre 2019 | De | à | De | à | |
| 17 décembre 2019 | De | à | De | à | |

Total des 3 jours (heures) :

Signature du tuteur de stage :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

CONVENTION DU "STAGE DE DECOUVERTE PROFESSIONNELLE" DES ELEVES DU LYCEE VOLTAIRE EN ENTREPRISE

Stage du 15 au 17 décembre 2019

Entre

Et M. Fatah CHALBI – Proviseur adjoint du Lycée Franco-Qatarien Voltaire – Doha – QATAR

Concernant l'élève : en classe de 3^{ème}

Article 1 :

La présente convention tripartite règle les rapports entre la personne responsable de l'entreprise ci-dessus désignée , les parents de l'élève concernée et Monsieur le Proviseur adjoint du Lycée Franco-Qatarien Voltaire de Doha. Cette convention devra être portée à la connaissance des parents ou des représentants légaux qui devront y donner leur consentement.

Article 2 :

Ce stage de découverte entre dans le cadre du Parcours Avenir organisé par le Lycée Franco-Qatarien Voltaire afin de développer les connaissances de l'élève sur son environnement économique, technologique et professionnel afin de lui permettre d'élaborer son projet professionnel notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation et **d'observer** sans participer à la production dans l'entreprise. Il a pour but essentiel de faire évoluer l'élève dans l'ambiance d'une profession.

Article 3 :

L'élève est admis dans l'entreprise à titre de visiteur et conserve la qualité d'élève de l'enseignement général. Il est chargé par le Lycée d'un travail de découverte sous la responsabilité d'un tuteur désigné par l'entreprise. Il devra respecter les horaires et l'organisation de l'entreprise ainsi que la confidentialité de cette dernière. Aucune rémunération ou gratification de quelque sorte que ce soit ne sera versée à l'élève.

Article 4 :

En cas de manquement à ces règles, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à tout moment au stage de l'élève fautif et préviendra immédiatement la direction du Lycée avant le départ de l'élève.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'accident de l'élève, l'entreprise doit aviser immédiatement par téléphone la direction du Lycée.

Article 6 :

Les déplacements de l'élève entre son domicile et le lieu du stage relèvent de la responsabilité des responsables légaux de l'élève.

Article 7 :

Le lycée a souscrit auprès de Seib Insurance une police d'assurance pour couvrir tout dommage subi ou occasionné par l'élève qui pourrait survenir pendant le stage.

Article 8 :

Un professeur de l'équipe pédagogique sera le correspondant privilégié de l'élève et pourra être amené à le visiter sur son lieu de travail.

Article 9 :

A l'issue du stage, l'élève devra faire un compte rendu écrit et il sera demandé au tuteur son appréciation sur le travail et le comportement de l'élève.

Signatures :

L'entreprise

Le proviseur adjoint

Les parents